



Fédération des personnels des services publics et de santé –  
FORCE OUVRIERE  
SYNDICAT NATIONAL DES MEDECINS HOSPITALIERS  
SNMH - FORCE OUVRIERE

## **Résolution de l'assemblée générale statutaire du SNMH FO du 07 10 2016**

**Alors que la situation des hôpitaux se dégrade de jour en jour, résultat d'années de politiques d'austérité budgétaire, de maintien du numerus clausus, le gouvernement entend aggraver la situation en ponctionnant encore dans les budgets hospitaliers et mutualisant ce qui reste avec les groupements hospitaliers de territoire issu de la Loi de Santé.**

**Les médecins hospitaliers ont exprimé à travers la grève du 26 septembre la revendication que soient améliorées leurs conditions de travail, la reconnaissance de leur travail, à l'heure où l'exercice médical à l'hôpital devient de plus en plus difficile, voire impossible, et où les hôpitaux voient les médecins hospitaliers démissionner en masse.**

**Le 8 novembre 2016, une grève de toute la fonction publique hospitalière est appelée par les fédérations FO des services publics et de Santé, la fédération CGT santé sociaux et SUD santé contre cette politique de destruction de l'hôpital, pour le blocage des GHT, et l'abrogation des lois HPST et de la loi de santé de Marisol Touraine.**

**L'assemblée générale du SNMH FO décide d'appeler à cette grève et de participer aux assemblées communes dans les hôpitaux.**

**L'assemblée générale du SNMH FO affirme et réaffirme que la construction d'un syndicat de médecins hospitaliers indépendant affilié à une confédération ouvrière avec les autres salariés est indispensable.**

**L'assemblée générale du SNMH FO décide toute entière de prendre en charge la construction de ce syndicat dans tous les hôpitaux, afin de donner aux médecins l'outil dont ils ont besoin pour se défendre individuellement et collectivement au sein de la Fédération FO des services publics et de Santé et aux côtés des syndicats de personnel non médical, et afin de construire le rapport de force pour faire aboutir les revendications.**

**L'assemblée générale du SNMH FO décide de mandater le bureau national pour effectuer un point mensuel du développement du syndicat auprès de tous les adhérents, et de faire remonter toutes les revendications recueillies auprès de leurs collègues dans leurs hôpitaux.**